



ADHESION A LA MAISON DES LYCEENS (MDL) 2018 – 2019

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

Nom et signature de l'AED ou du CPE ayant reçu la cotisation :

NUMERO DE CASIER (à remplir par la vie scolaire)

Adhère uniquement à la MDL du Lycée Lautréamont pour la somme de 10 Euros

Par chèque (indiquer si nom différent de celui de l'élève)
 En liquide

Adhère ET prend un casier pour la somme de 15 Euros (**adhésion à la MDL obligatoire**)

Par chèque de 15 Euros(indiquer si nom différent de celui de l'élève)
 En liquide 15 Euros

L'adhésion à la Maison des Lycéens pour l'année scolaire 2018-2019 est un acte volontaire qui permet à l'association d'avoir des ressources propres et de répondre ainsi aux aspirations de l'ensemble des élèves.

Le montant de la cotisation est de 10 € par élève et par an.

Cette cotisation est destinée à financer les diverses animations et actions au sein du lycée qui peuvent être proposés pour ou par les élèves.

Elle contribue aussi au financement des sorties éducatives et sert à régler toutes les assurances nécessaires pour la pratique de ces activités, à la participation aux sorties éducatives, à l'achat de matériel culturel et d'information... C'est pourquoi nous conseillons vivement aux familles de considérer cette part facultative à sa juste valeur.

Enfin l'adhésion à la MDL en début d'année épargnera aux familles des sollicitations échelonnées sur toute l'année scolaire.

CASIERS

Des casiers peuvent être mis à la disposition des élèves moyennant une somme de 5 € à verser à l'ordre de la MDL du Lycée Lautréamont. **L'adhésion à la Maison des Lycéens est donc obligatoire pour bénéficier d'un casier** car c'est l'association qui achète le matériel et non l'établissement.

**Si un élève souhaite bénéficier d'un casier,
il ou elle devra donc verser 15 EUROS à la MDL**

Merci de remplir le formulaire ci-dessus.

L'élève est responsable de son casier qui lui est attribué en début d'année, en cas de dégradation, la MDL est susceptible de demander une réparation pécuniaire.

DOCUMENT RECTO-VERSO

L'Association Sportive du Lycée

Le lycée propose des activités sportives en dehors des heures de cours d'EPS au sein d'une Association Sportive (AS) affiliée à l'UNSS.

Cette AS correspond en fait à un club sportif à l'intérieur du lycée. Les élèves volontaires sont alors licenciés et bénéficient de l'ensemble des activités proposées. En effet, l'adhésion pour une activité permet également d'avoir accès à toutes les activités proposées.

La cotisation s'élève à 20€ pour l'année scolaire, ce forfait couvre la participation aux activités sportives ainsi que l'assurance (transport, blessure, vol...).

La Région Occitanie alloue une aide de 15 euros par élève (créditée sur la Carte Jeune) pour le paiement de la cotisation de 20 euros. Il reste donc seulement 5 euros à la charge des familles.

Les activités sont encadrées par les professeurs d'E.P.S. du lycée et le programme est donné aux élèves tout au long de l'année.

Jusqu'à présent, les activités proposées ont été les suivantes :

- les activités de pleine nature comme le ski, le VTT, l'escalade, le raid aventure....(les mercredis après midi)
- la musculation (les lundis, mardis et jeudis soir de 18h à 19h)
- les sports collectifs : le futsal (les mercredis après midi) et une section rugby féminin avec des entraînements les lundis soir et des matchs les mercredis après midi.

Ces activités sportives peuvent revêtir plusieurs aspects : une pratique d'entretien physique, une pratique de perfectionnement et enfin une pratique compétitive.

La participation à l'AS n'est pas obligatoire, l'assiduité est conseillée mais pas imposée, il ne s'agit pas d'un cours mais bien d'un entraînement.

Avec plus 25% d'élèves concernés, l'AS est une activité dynamique et conséquente du lycée.

Nous sommes très fiers de leur engagement et de leurs résultats.

RUGBY FEMININ

Les lycées professionnels Adriana et Lautréamont de TARBES, en partenariat avec le Comité Départemental de Rugby des Hautes-Pyrénées (CDR65), vous proposent de rejoindre leur équipe commune de rugby féminin :

- 2 entraînements communs par semaine les lundis et mercredis
- Encadrement par des éducateurs sportifs diplômés et enseignants d'EPS
- Participation à divers championnats et tournois durant l'année scolaire (UNSS, FFR...)
- Licence FFR offerte

L'équipe enseignante EPS

